Copia sob letra A da nota carta ao Sub-Prefeito para janta ser embarcar os 3 ladrões em direitura para Lisboa.

Huarez le 5. Avril 1826

Monsieur le Sous Préfet

J'ai eu déjà l'honneur de vous écrire au sujet des nommés José Antonio de Souza, Antoine Joseph, et Louis Marie de la Concepcion qui devaient être dirigés sur Lisbonne et qui se trouvent maintenant détenus dans les prisons de cette ville pour dettes.

Je me trouve alors la nécessité, M. le Sous Préfet de prendre en effet un parti définitif à l'égard de ces trois individus afin qu'ils suivent leur destination. J'attends en conséquence, Monsieur, que vous ne vous opposerez point à leur départ par les Dunneaux, Capne. Lesot, premier navire prêt à faire voile pour Lisbonne, bien entendu toutefois et moyennant l'engagement que je prends de les faire passer directement de la prison sur le navire designé de les transporter et de payer aussi à même les derniers saisis sur eux sur les quels j'ai cru devoir conduire une opposition ou défense, le montant des sommes qui ont pû motiver leur arrêtation et qu'ils peuvent encore devoir à des habitants de cette ville, et sans qu'ils soient embarqués je ne pourrais jamais consentir que de l'argent qui ne leur appartient pas soient payés des dettes énoncées comme ils ont fait.

J'ai l'honneur d'être.

Le Colonel Fiscales

Cônsul de Sa Majesté Portugaise